



EPCI : 088 ROUSSILLON-CONFLENT
DEPARTEMENT : 66
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PRADES

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2025

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025
Date de reception de l'AR: 04/04/2025

066-246600415-DE-027-2025-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	20 114 624	3,54		18 772 000	664 529	4,54	852 249
Taxe foncière non bâtie additionnelle	997 632	11,49		921 200	105 846	11,49	105 846
Taxe d'habitation additionnelle	2 799 197	13,09		2 257 000	295 441	16,27	367 210
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	2 890 622	40,32		2 636 000	1 062 835	40,32	1 062 835
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				1 065 816		
					1 062 835		
						Total	2 388 144

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

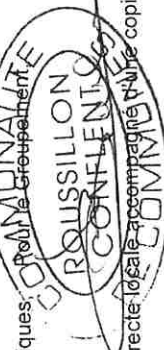
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 349 348	142 386	176 523	25 947	176 001	0	-1 425 171	2 445 034

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	2 388 144	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	2 445 034	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025	4 833 178
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A PERPIGNAN
Le 19 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques, XAVIER DENY

A
Le
Pour la Préfecture,



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnée d'une copie de la délibération de vote des taux.

FINANCES PUBLIQUES	TRÉSORERIE OU SGC :	SGC DE PRADES
L'AN DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025		

V - Informations complémentaires

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroléniennes	
a. Personnes de condition modeste		a. Par le conseil communautaire		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels		Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux		a. Par le conseil communautaire		e. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte		a. Par le conseil communautaire		a. TVA prév. (compensation TH)	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		b. TVA prév. (comp. CVAE)	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées		6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV		a. 75% moyenne nationale	
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		b. Taux maximum	
		d. Bases dégrévées locaux vacants			

7 ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national		26,86
		b. Taux plafond de 2025		53,72
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE				
Taux moyens des taxes foncières de 2024 :		CFE unique/de zone	CFE éolienne	
a. au niveau national			>>>	
b. au niveau de l'EPCI			>>>	
Taux maximum de la majoration spéciale		>>>	>>>	
8. DIMINUTION SANS LIEN				
Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :				
a. ...la diminution sans lien a été appliquée				
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés				
Taux moyens de référence au niveau national :				
a. Taxe foncière bâtie		39,74		
b. Taxe foncière non bâtie		51,08		
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES				
Taux maximum :		CFE unique ou de zone	CFE éolienne	
a. De droit commun		40,25	>>>	
b. Dérogatoire		40,32	>>>	
c. Avec rattrapage			>>>	
d. Avec capitalisation		40,25	>>>	
e. Avec majoration spéciale		>>>	>>>	
Taux moyens pondérés :				
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		19,13	>>>	
b. En cas de changement de périmètre		40,50	>>>	
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES				
a. Taxe foncière bâtie		0,998685	>>>	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		0,998282	>>>	